PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Plus de transparence pour un même objectif

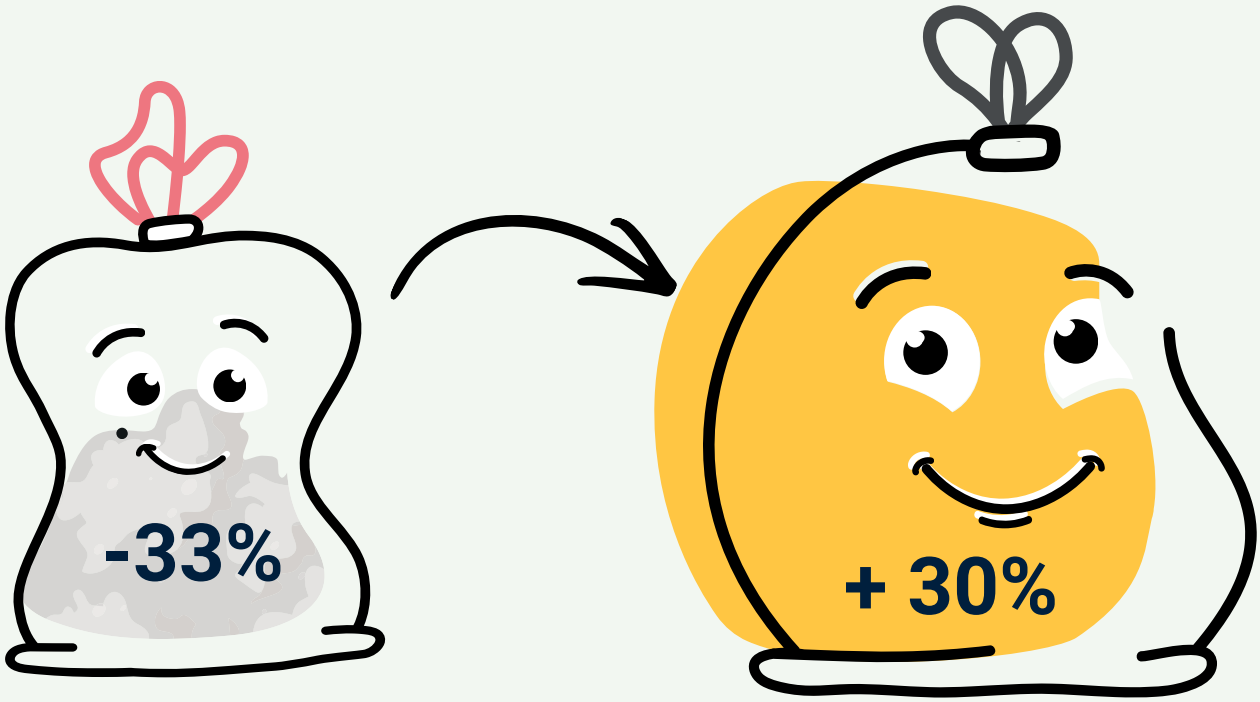

MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT!

Rapport annuel

sur le prix et la qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

2025

Note à l'intention des lecteurs

Dans le domaine des déchets, il est d'usage d'utiliser de nombreux acronymes et un vocabulaire technique. Pour les non initiés, la signification de ces acronymes et une définition de certains termes sont évoqués au fil des pages.
Le glossaire, en dernière page de ce document, apporte également un éclairage sur le sens de ces mots.

La publication du rapport annuel du Syndicat est une obligation. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L2224-1 et suivants, précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être voté par l'assemblée délibérante et présenté aux collectivités adhérentes.

Cadre réglementaire sur la prévention et la gestion des déchets

Objectifs réglementaires	En 2025 au SIRTOM :
La réduction de 15% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030 (par rapport à 2010).	**- 6% par rapport à 2010, soit -32 kg par habitant sur la période 2010/2025.**
Une progression dans le tri à la source des déchets organiques pour le service public, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets d'ici à 2024.	**Suite du déploiement des composteurs partagés : 168 points installés. Au 31/12/2025, 36 communes du territoire ont été équipées de composteurs individuels.**
Les collectivités doivent progresser vers la généralisation d'une Tarification Incitative. (25 millions de Français couverts en 2025).	**La Tarification Incitative a été étudiée mais ne sera mise en œuvre que sur le territoire de l'IVN dont c'est un projet propre.**
L'augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55% en masse des déchets non dangereux et non inertes en 2020, et 65% en 2025.	**87 % des DMA ont fait l'objet de valorisation matière en 2025**
L'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022.	**Action décidée en 2018 et mise en œuvre depuis 2019.**
La réduction de 30%* des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020, et de 50% en 2025. (*: par rapport à 2010)	**Les déchets non dangereux et non inertes enfouis en ISDND ont diminué de 45% entre 2011 et 2025.**

ÉDITO

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'année 2025 restera, pour notre syndicat, celle d'un tournant majeur dans notre politique de gestion des déchets. Le 5 mai 2025, nous avons franchi une étape décisive avec la généralisation des sacs transparents pour la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de notre territoire. Cette réforme, attendue et préparée depuis plusieurs mois, avait pour ambition d'engager durablement nos concitoyens dans une démarche de tri plus responsable et plus efficace.

Les résultats obtenus dès les premières semaines de mise en œuvre ont dépassé nos espérances. Le poids des ordures ménagères collectées a diminué de près de 33 %, tandis que le taux de tri a progressé de plus de 30 %. Ces chiffres témoignent d'une prise de conscience collective et démontrent, s'il en était besoin, que la transparence du geste de collecte constitue un puissant levier de changement des comportements. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des habitants de notre territoire pour leur implication dans cette transition, ainsi que les équipes du SIRTOM qui ont accompagné ce déploiement avec rigueur et pédagogie.

Cette dynamique vertueuse s'est immédiatement traduite par une fréquentation en très forte hausse de nos composteurs partagés. Face à cet engouement, nous avons dû accélérer sensiblement le rythme de déploiement de ce dispositif, qui compte en 2025 plus de 160 sites répartis sur le territoire du syndicat. Pour répondre aux besoins des sites les plus sollicités, une vingtaine d'entre eux seront équipés dès 2026 de composteurs grutables, permettant une collecte fréquente et mieux adaptée aux volumes traités. Chaque site fait par ailleurs l'objet d'une analyse au cas par cas, afin d'apporter une réponse appropriée aux difficultés spécifiques rencontrées sur le terrain, qu'elles soient techniques, logistiques ou liées à la fréquentation.

Le compostage partagé, service encore récent à l'échelle de notre syndicat, trouve ainsi progressivement son rythme de croisière en 2026. Il s'impose désormais comme un pilier à part entière de notre stratégie de réduction à la source des déchets , en complément de la collecte traditionnelle.
Je me réjouis de constater que l'ensemble de ces actions, menées avec détermination tout au long de l'année, a permis de maîtriser nos coûts de fonctionnement. Ainsi, la participation financière demandée aux collectivités adhérentes n'a pas augmenté en 2026, une performance rendue possible grâce aux efforts conjugués de tous : élus, agents et habitants.

Ces résultats encourageants ne doivent cependant pas nous faire relâcher nos efforts. Ils constituent au contraire un point d'appui solide pour poursuivre, en 2026 et au-delà, notre engagement en faveur d'une gestion toujours plus vertueuse et durable de nos déchets, au service de notre territoire et des générations futures.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport annuel, qui détaille l'ensemble des actions conduites par notre syndicat au cours de l'exercice 2025.

Thierry AUBIN
Président du SIRTOM de la région Flers-Condé

Sommaire

LES FAITS **MARQUANTS 2025** 5

PRÉSENTATION **GÉNÉRALE** 7

- Fiche d'identité
- Compétences
- Gouvernance et fonctionnement
- Synopsis déchets 2025

INDICATEURS **TECHNIQUES** 11

- Les collectes
- Flux et tonnages
- Composition des déchets
- Traitement et valorisation
- Sensibilisation et prévention

INDICATEURS **FINANCIERS** 17

- Les collectes
- Flux et tonnages
- Composition des déchets
- Traitement et valorisation

REDEVANCE SPECIALE 21

SENSIBILISATION 23

PRÉVENTION 24

GLOSSAIRE 25

Les faits **marquants 2025**

Réduction des déchets : un engagement collectif

Après plus de 20 ans d'incitation au tri, le SIRTOM a imposé à partir du 5 mai 2025, la présentation des ordures ménagères résiduelles (OMR) en sacs transparents permettant le contrôle avant collecte, de l'absence d'emballages et papiers recyclables dans ce flux.

L'objectif était :

- de réduire le poids des déchets résiduels collectés de 17%
- d'augmenter les tonnages d'emballages et papiers expédiés au recyclage de 40%,

pour un double bénéfice : environnemental et financier.

En effet, toute tonne de déchets valorisables détournée de l'incinération ou de l'enfouissement évite de payer des coûts de traitement impactés par une TGAP toujours plus lourde. De même, tout déchet recyclable orienté vers sa filière génère des économies de matières premières, d'eau et d'énergie et rapporte des bénéfices liés à la revente des matériaux et aux soutiens versés par CITEO.

Après plusieurs mois de collecte en sacs transparents, un bilan positif de ce changement peut être dressé. En effet, le poids des OMR a baissé de **33** %, obligeant même la collectivité à inverser les fréquences de collecte sur les centres-villes de Condé-sur-Noireau et bientôt Flers afin de ramasser les sacs jaunes, devenus majoritaires, deux fois par semaine.

En parallèle, le tri des déchets recyclables a augmenté d'un tiers, un peu en dessous de l'objectif fixé.

Effet inattendu, les points de compostage partagé ont aussi vu leur fréquentation augmenter très sensiblement à partir de cette période, au point que le service dédié au compostage a dû être renforcé par le recrutement d'un guide-composteur supplémentaire.

Montée en puissance du compostage

Fin 2025, ce sont 168 points de compostage (partagé ou en établissement) qui étaient installés sur le territoire du SIRTOM. Plus de 462 tonnes de biodéchets ont été détournées des poubelles et valorisées sous forme de compost (sans compter les composteurs individuels et les habitants qui compostent en tas). Les analyses de laboratoire montrent que le compost ainsi produit et mis à disposition des habitants du territoire est de qualité, grâce au travail quotidien de l'équipe de guides-composteurs qui suivent de très près le parc déployé.

Côté compostage individuel, 1 067 composteurs ont été vendus en 2025, en forte hausse par rapport aux années précédentes (470 composteurs vendus en 2024).

L'installation systématique de grilles anti-rongeurs sur les composteurs collectifs a montré son efficacité, évitant une nuisance majeure que l'on pouvait appréhender avec le déploiement du compostage. On observe cependant périodiquement la présence de mouches, due au dépôt de déchets carnés dans les bacs d'apport (en dépit des consignes qui les proscrivent) ainsi que de moucherons au printemps, obligeant à fermer temporairement certains points.

On constate que ce dispositif, d'abord pensé pour les zones les plus urbanisées du territoire, séduit aussi les habitants des communes plus rurales qui demandent aussi à avoir des points de compostage partagé.

Les faits **marquants 2025**

Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles

Face aux enjeux environnementaux et économiques, une étude territoriale a été engagée avec les collectivités compétentes de la Manche pour évaluer les différents modes de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr).
En 2024, la décision a été prise de poursuivre collectivement l'étude en vue de la construction d'un incinérateur sur un terrain du Point Fort Environnement, près de Saint-Lô. Ce futur équipement sera conçu pour générer de l'électricité et être raccordé à un réseau de chaleur, permettant ainsi de valoriser l'énergie produite par la combustion des déchets.
Pour accompagner ce projet stratégique, un ingénieur a été embauché en 2025 par la plus grande collectivité du groupement, la communauté d'agglomération du Cotentin. Il est chargé de la sélection d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, qui pilotera la mise en concurrence pour désigner le maître d'œuvre, assurera le suivi du chantier, contribuera à la mise en place de la gouvernance de la future structure publique, et encadrera les enquêtes publiques. Il animera également les comités techniques et de pilotage du projet.

SPL Normantri

Après l'attribution du Marché Public Global de Performance en 2023 et la phase de conception en 2024, les travaux de construction et d'équipement ont eu lieu en 2025.
La mise en service industrielle du centre de tri prévue fin 2025 a finalement eu lieu mi-janvier 2026.
Le centre de tri a été volontairement sous-dimensionné pour éviter un "vide d'exploitation" préjudiciable et en prévision de la menace d'une consigne pour recyclage des emballages de boissons, qui ferait baisser les volumes à trier. En parallèle, plusieurs collectivités ont amélioré leur performance de captage des emballages et papiers recyclables, au delà des prévisions qui avaient été faites au moment du dimensionnement du centre de tri.

C'est pourquoi Normantri a lancé en 2025, un appel d'offres pour le tri des tonnes excédentaires collectées par ses actionnaires. Dans ce cadre, les collectes sélectives du SIRTOM sont triées par Valorpôle au sein du centre de tri du Mans. Rappelons que les frais de transport du quai de transfert au centre de tri sont mutualisés entre tous les actionnaires de Normantri.

Février-mars 2025 : les machines de tri les plus imposantes sont installées avant la construction du bâtiment

Présentation **générale**

FICHE D'IDENTITÉ

A cheval sur les départements de l'Orne et du Calvados, le Syndicat « mixte » Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la région Flers-Condé a desservi en 2025, quatre collectivités adhérentes (communautés de communes et d'agglomération), représentant 65 communes. Les collectivités adhérentes au SIRTOM de la région Flers-Condé en 2025 sont les suivantes :

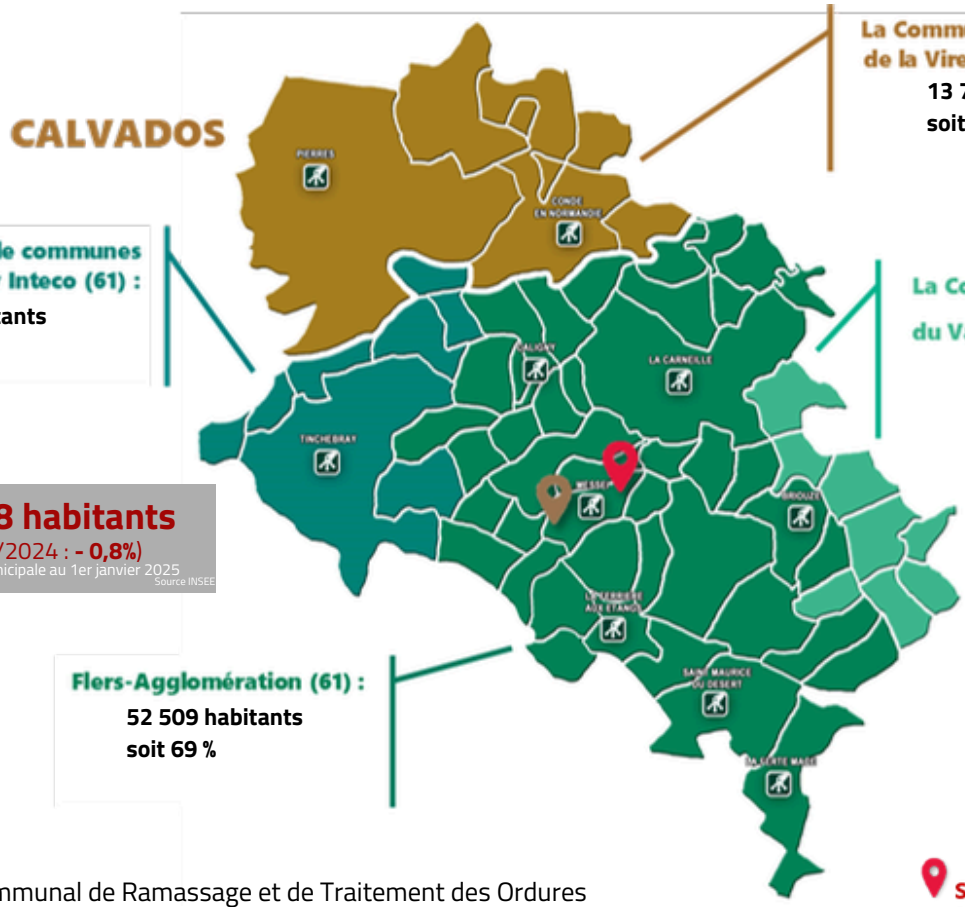

La Communauté de Communes de la Vire au Noireau (14) :
13 711 habitants
soit 18 %

La Communauté de communes Domfront-Tinchebray Inteco (61) :
8 200 habitants
soit 11 %

La Communauté de Communes du Val d'Orne (61) :
1 448 habitants
soit 2 %

75 868 habitants
(2025/2024 : **- 0,8%**)
Population municipale au 1er janvier 2025
Source INSEE

Flers-Agglomération (61) :
52 509 habitants
soit 69 %

Raison sociale :
Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la Région Flers-Condé

Statut juridique : Syndicat mixte fermé
Date de création : 15 novembre 1971
Arrêté inter-préfectoral Orne/Calvados : 15 janvier 1972
Compétences : Collecte et traitement des déchets ménagers
N° SIRET : 256 102 138 00037
Code APE : 3811Z
Président : M. Thierry AUBIN
Modes de gestion :

- Collectes > Régie
- Déchèteries > Régie
- Traitement / valorisation > Marchés publics de prestations

Siège administratif
ECOpôle du bocage
14, rue Guillaume le Conquérant
61440 MESSEI

Site technique
Unités de transfert :

- OMr
- Collectes sélectives
- Déchets végétaux
- Gravats

Service exploitation :

- Locaux sociaux
- Station carburant
- Station de lavage

Déchèteries

COMPÉTENCES

Les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite «loi Chevènement») ont conduit le Syndicat à se transformer en Syndicat mixte fermé et "à la carte".

De par ses statuts, le SIRTOM de la région Flers-Condé doit assurer pour le compte de ses collectivités adhérentes et dans la limite de leur choix à l'adhésion, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, en application de la réglementation en vigueur.
De ce fait, il s'agit, pour le syndicat, d'organiser les composantes suivantes du service public de prévention et de gestion des déchets :

- la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- la collecte des produits recyclables en porte-à-porte et en apport volontaire ;
- le traitement par valorisation ou par élimination, selon leur nature, des déchets collectés ;
- l'exploitation des déchèteries ;
- les actions de prévention (visant à diminuer la quantité et la toxicité des déchets produits) et de communication.

Ces actions ne sont pas limitatives dès lors qu'elles concourent à la poursuite des objectifs définis par l'objet du syndicat.

LES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE :

Caractéristiques du territoire :

Superficie : **1 196 km²**

Densité **63.5 hab/km²**

Typologie du territoire : **Mixte à dominante rurale**

Tendance démographique 2023 / 2025 : **-1.5%**

75 868 habitants

65 communes

35 235 ménages

42 732 logements

Logements individuels (maisons) : 34 372 soit 80 %
Logements collectifs (appartements) : 8 037 soit 19 %
Autres logements : 323 soit 1 %
Résidences principales : 82 %
Résidences secondaires : 6 %
Logements vacants : 12 %
(Source : INSEE RP 2022)

300
professionnels conventionnés usagers du service

Présentation **générale**

Gouvernance et organisation du SIRTOM

Les élus et le comité syndical

Le conseil syndical est composé de 48 délégués représentant les 4 EPCI adhérents au SIRTOM.

Représentants par collectivité	Qte
FLERS Agglo	24
Domfront Tinchebray Interco	8
CdC de la Vire au Noireau	14
CdC du Val d'Orne	2

Les élus du bureau

Président

Thierry AUBIN

Christophe LE CORDIER
Vice Président
Finances, marchés publics

Emmanuel LESECQ
Vice Président
Collectes rurales secteur Sud

Bruno AUVRAY
Vice Président
Déchèteries secteur Sud

Jean Claude DORSY
Vice Président
Suivi du parc véhicules et des équipements

Régine POTTIER
Vice Présidente
Ressources humaines

Mickaël GUETTIER
Vice Président
Collectes rurales secteur Nord

Benoît BALAIS
Vice Président
Déchèteries secteur Nord

Julien SALLIOT
Vice Président
Communication

Florent GAUQUELIN
Vice Président
Traitement des déchets

Nesrin YANAR
Vice Présidente
Collectes urbaines

Le personnel en 2025

Emplois 2025 (Eq. ETP)	Services généraux	Service de collecte	Service déchèterie	Service prévention
Emplois permanents	8	39	19.2	0
dont postes titulaires vacants	0	1	0	0
Occasionnels (remplacement)	0.5	9.4	7	0.6
Emplois non permanents	0	0	1.2	3
TOTAL	**8.5**	**49.4**	**27.4**	**3.6**

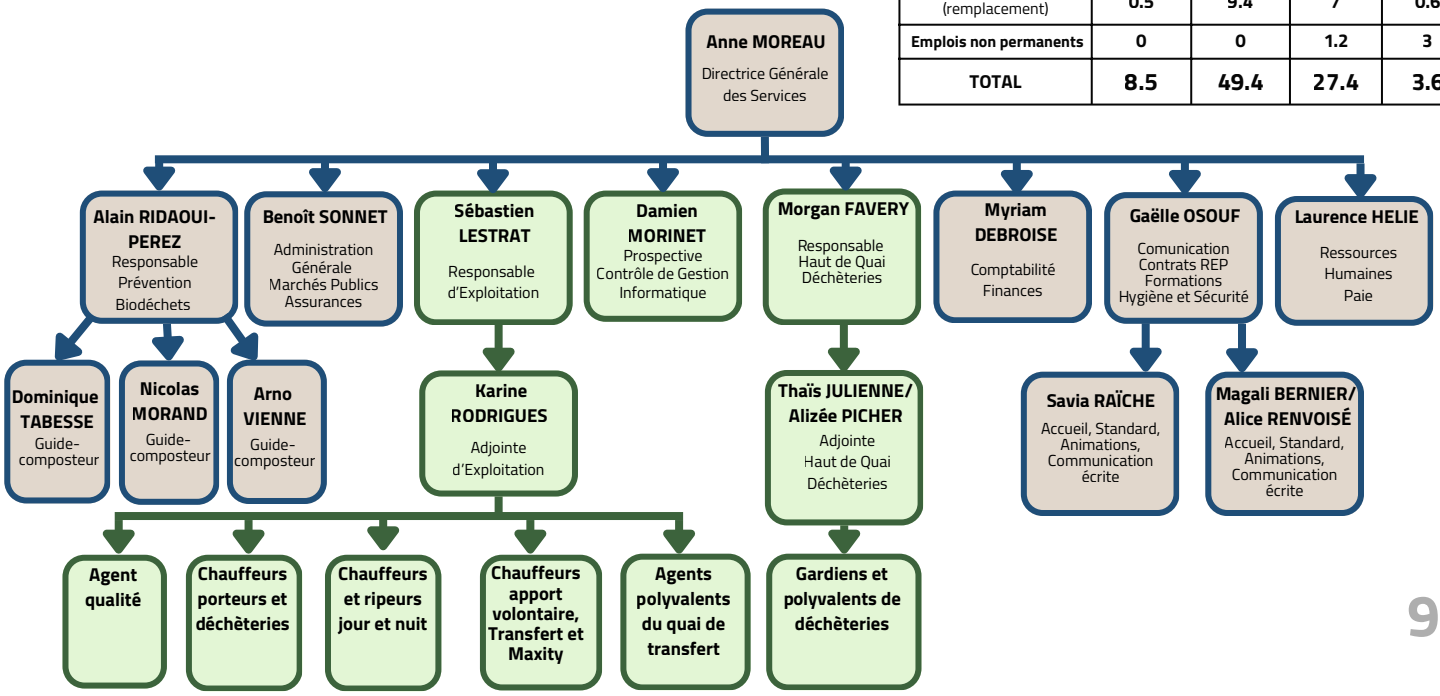

SYNOPSIS DÉCHETS 2025

DMA : 41 119 T > - 4% OMA : 16 392T > - 13% DECHETERIES : 24 727T > + 2.2%

Evolution 2024/2025

Ordures Ménagères résiduelles

- 26%

Emballages recyclables

* Refus de tri : 852 T / 18.5%

+ 19%

Emballages en verre

- 3%

Apports en déchèteries

Type de déchet	Tonnage 2025	Traitement	Evolution 2024/2025
Végétaux	9 786 T	Compostage	- 12 %
Encombrants	4363 T	Enfouissement	- 12 %
Plâtres	834 T	Recyclage	NC %
Gravats	3 504 T	Enfouissement	+ 68%
Ferraille	1049 T	Recyclage	+ 9%
Bois classes A/B	2 472 T	Recyclage et valorisation énergétique	+ 3%
Carton	415 T	Recyclage	- 7%
DEEE	658 T	Recyclage	+ 3%
DDM/DMS	138 T	Recyclage	-12%
Huiles	55 T	Recyclage	+ 2%
Batteries	7 T	Recyclage	+ 30%
Piles	13 T	Recyclage	+ 15%
Pneus usagés	73 T	Recyclage	NC %
Mobilier	972 T	Recyclage	+ 2%
Textile	388 T	Recyclage	+0%
TOTAL	24 727 T		+ 2%

Les **collectes**

Organisation et équipements

Les collectes en porte à porte et en apport volontaire sont réalisées en régie par les services du syndicat. Le SIRTOM gère sa propre flotte de camions et emploie ses agents de collecte (chauffeurs et ripeurs).
Le centre logistique de ce service est situé à MESSEI sur le site de l'ECOpôle. Les OMr et les emballages et papiers recyclables sont, depuis fin 2018, collectés en porte à porte sur l'ensemble du territoire du syndicat, hormis quelques points d'apport volontaire souhaités par les collectivités adhérentes.
Les tournées de collecte sont organisées en 2 postes (matin et soir) 5 jours par semaine.

Les équipements au service de la régie de collecte.

7 Bennes Bi-compartimentées 26T

2 Bennes Mono-flux 19T

2 Bennes Mono-flux 26T

Porteurs bennes de déchèteries 26T **5**

Porteur grue colonnes PAV 32 T **1**

Semi-remorques à fond mouvant 44 T **1**

Maxity avec cage 3,5 T **1**

Engins divers de chargement :

- **1** pelle à grappin
- **2** chargeuses télescopiques

49

C'est le nombre d'ETP nécessaires au bon fonctionnement des collectes.

3 500 000

c'est le nombre de sacs jaunes distribués pour la collecte en porte à porte des emballages en monoflux en 2025.

1 800 000

c'est le nombre de sacs transparents distribués pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères à partir de mai 2025.

295 000

c'est le nombre de kilomètres parcourus pour la collecte en porte à porte des OMr et des emballages recyclables.

29 000

c'est le nombre de kilomètres parcourus pour la collecte des emballages recyclables et du verre en points d'apport volontaire.

331

c'est le nombre de colonnes et de points d'apport volontaire permettant la collecte du verre

361 000

c'est le nombre de litres de gazole consommés pour assurer les collectes en porte à porte, en apport volontaire, les rotations des bennes de déchèteries et les transports vers les centres de traitement.

Les quais de transfert de l'ECOpôle du bocage

Depuis 2012, le SIRTOM a engagé sur le site de l'ECOpôle du bocage, à MESSEI, la réalisation des équipements nécessaires au regroupement et au transfert des différentes catégories de déchets collectées dans le cadre de sa mission.
Ces installations ont été conçues et sont exploitées en conformité avec la réglementation définie pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) régies par le Code de l'Environnement.

Chaque semaine transitent, en moyenne, sur chacun des quais de transfert dédiés :

165 tonnes d'OMr

93 tonnes d'emballages recyclables, de papiers et de cartons

57 tonnes de verre

188 tonnes de végétaux

40 tonnes de gravats

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

est un éco-organisme de droit privé investi d'une mission d'intérêt général qui a pour objectif de répondre, par contractualisation, à l'obligation qu'ont les entreprises manufacturières de contribuer financièrement à la collecte, au tri et à la valorisation des emballages ménagers et des papiers qu'elles produisent.

A ce titre, CITEO perçoit des contributions financières des entreprises et soutient financièrement les acteurs de la collecte, du tri et du recyclage, tels que le SIRTOM de la région Flers-Condé. Pour la période 2025, le SIRTOM a renouvelé son contrat avec CITEO, fondé sur un barème de soutiens appelé « barème F ».
Dans le cadre de ce contrat, CITEO soutient financièrement le SIRTOM en fonction de la performance de recyclage réalisée.

Les **collectes**

Les déchèteries

Le Syndicat dispose sur son territoire d'un réseau de **10 déchèteries.** Chaque habitant peut, en moins d'un quart d'heure de trajet motorisé, se rendre à une déchèterie et y déposer les déchets ne pouvant être collectés par le service de collecte des ordures ménagères.

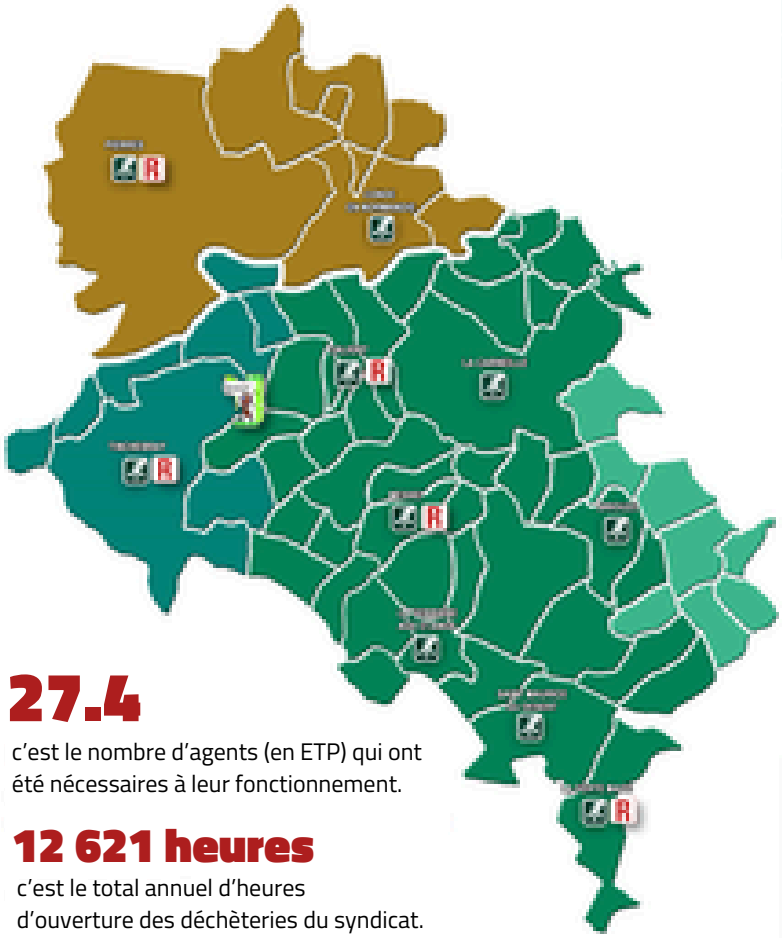

27.4

c'est le nombre d'agents (en ETP) qui ont été nécessaires à leur fonctionnement.

12 621 heures

c'est le total annuel d'heures d'ouverture des déchèteries du syndicat.

1.9 Tonnes

c'est, par heure d'ouverture, le tonnage moyen des apports des usagers sur l'ensemble des déchèteries.

Situation	Mobilier	Bois A [1]	Bois B [2]	Recyclerie
Caligny	☑	☑	☑	☑
Messei	☑	☑	☑	☑
Condé sur Noireau	☒	☒	☑	☒
Tinchebray	☑	☒	☑	☑
Pierres	☒	☒	☑	☑
La Ferté-Macé	☑	☒	☑	☑
La Carneille	☑	☒	☑	☑
La Ferrière aux Etangs	☒	☒	☑	☒
Briouze	☒	☒	☑	☒
Saint Maurice du Désert	☒	☒	☑	☒

R Le SIRTOM de la région Flers-Condé a installé sur 6 des 10 déchèteries, dont il assure la gestion en régie, **des locaux dédiés à la collecte d'objets et d'équipements divers afin de permettre aux usagers de les détourner d'une voie d'élimination et de soutenir ainsi une filière locale de réemploi.**

Depuis 2016, le SIRTOM a conventionné avec l'association « les Fourmis Vertes », située sur la commune de LANDISACQ afin de **permettre le réemploi des objets et équipements déposés par les usagers dans les locaux mis à disposition dans ses déchèteries.** Acteurs du réemploi, les recycleries et ressourceries collectent des biens ou équipements encore en bon état mais dont les propriétaires souhaitent se séparer. Ils les remettent en état ou les transforment pour leur donner une seconde vie, ou bien en récupèrent les matériaux afin de les réorienter vers l'industrie du recyclage.

Le **6 janvier 2020, l'antenne Fertoise des « Fourmis Vertes » a ouvert ses portes.** Les Fourmis Fertoises ont, depuis, pris leur indépendance et collectent (entre autres) les objets déposés dans le local « recyclerie » de la déchèterie de la Ferté-Macé. **La boutique est située dans l'ancienne caserne de pompiers.**

ECO-organismes :

Un éco-organisme est, en France, une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Le SIRTOM a engagé des contrats ou des conventions avec cinq éco-organismes qui prennent en charge le recyclage et la valorisation des équipements de leur branche professionnelle collectés dans ses déchèteries.

EcoLogic des déchets électriques — Corepile — Eco DDS — ecomaison — Re_fashion

Flux et **Tonnages**

41 119 T C'EST LA QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN 2025

Cela représente une production de **532 kg de déchets par habitant**

Evolution de la production des déchets

Priorité à la réduction des déchets
Objectif LTECV 2010/2030
-15% de DMA en 20 ans
SIRTOM 2025 = - 6%
564 kg par habitant en 2010

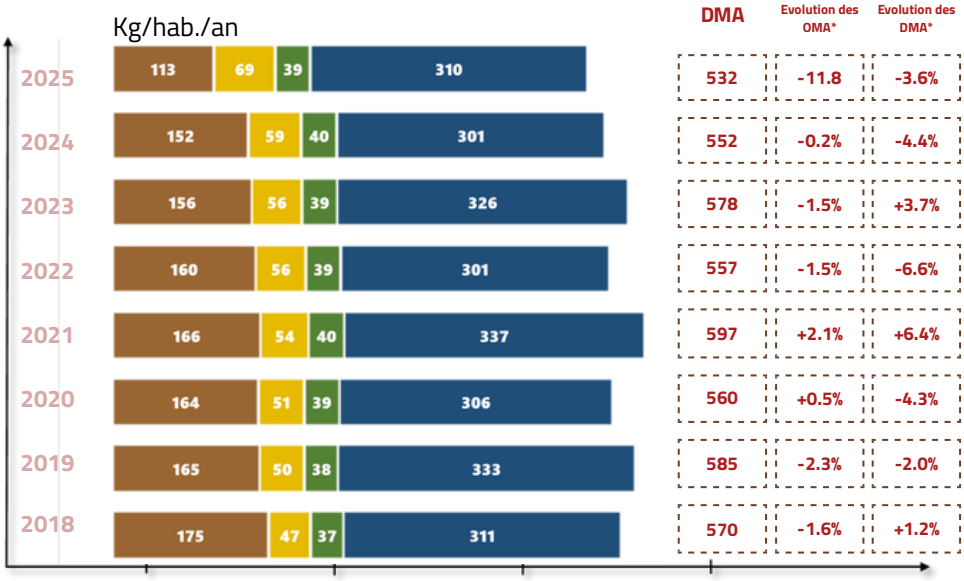

	DMA	Evolution des OMA*	Evolution des DMA*
2025	532	-11.8	-3.6%
2024	552	-0.2%	-4.4%
2023	578	-1.5%	+3.7%
2022	557	-1.5%	-6.6%
2021	597	+2.1%	+6.4%
2020	560	+0.5%	-4.3%
2019	585	-2.3%	-2.0%
2018	570	-1.6%	+1.2%

- Ordures Ménagères résiduelles
- Emballages recyclables
- Emballages en verre
- Déchets de déchèterie

* évolution par rapport à l'année précédente.

Les DMA correspondent à l'ensemble des déchets ménagers et assimilés pris en charge.

Les OMA correspondent aux déchets pris en charge hors déchets déposés en déchèterie.

Avec un total de **108 kg/habitant,** les déchets valorisés issus de l'ensemble des collectes sélectives (emballages, papiers, carton, verre) sont en **progression de 9 kg/hab. par rapport à 2024.** Cette progression est majoritairement due à la mise en place du sac transparent pour les Omr en mai 2025.

La quantité d'ordures ménagères résiduelles, quant à elle, a fortement baissé grâce aux sacs transparents. **En 2025, les OMr représentent 21% des DMA avec un ratio de 113 kg/hab.** La production d'OMr sur le territoire du SIRTOM reste très inférieure à la moyenne régionale (194 kg/hab.* en 2024) et nationale (183 kg/hab.* en 2024) sur la même typologie d'habitat.

*: source Ademe fichier Evolution 2026

La vraie problématique concernant l'augmentation globale des DMA, situation qui n'est pas propre au SIRTOM, **reste la part des déchets collectés en déchèterie.** Pour atteindre l'objectif de réduction des DMA de 15 % par rapport à 2010, l'activation d'axes de progrès est nécessaire au niveau des **déchets apportés en déchèterie qui représentent à eux seuls 60% des déchets collectés** sur le territoire du syndicat. C'est notamment sur les déchets verts et les "encombrants" que devront se concentrer les efforts.

Ordures ménagères résiduelles
8 600 T
- 26 %

Emballages recyclables (1)
5239 T
+16 %

Emballages en verre
2968 T
- 3 %

Déchèteries (1)
24 314 T
+ 2 %

(1) Intégration de 415T de carton de déchèterie en complément des 4 824 T d'emballages recyclables collectés en 2025.

Flux et **Tonnages**

Evolution de la production des déchets en déchèterie

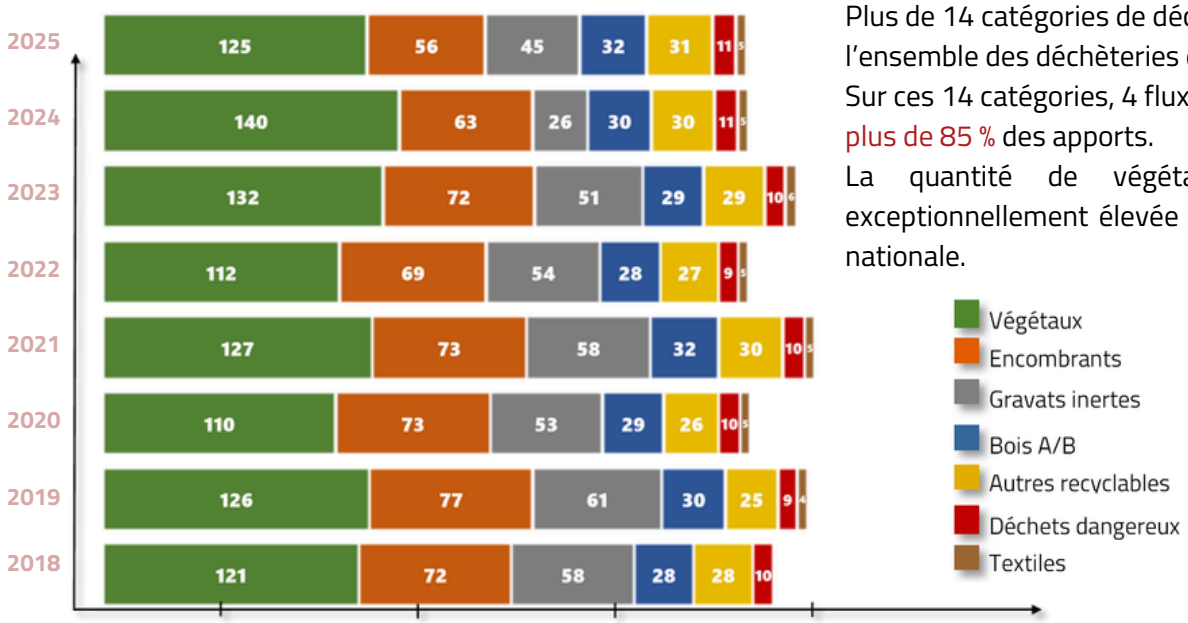

Plus de 14 catégories de déchets sont collectées sur l'ensemble des déchèteries du SIRTOM.
Sur ces 14 catégories, 4 flux constituent à eux seuls plus de 85 % des apports.
La quantité de végétaux notamment, reste exceptionnellement élevée par rapport à la moyenne nationale.

Répartition des tonnages par déchèterie

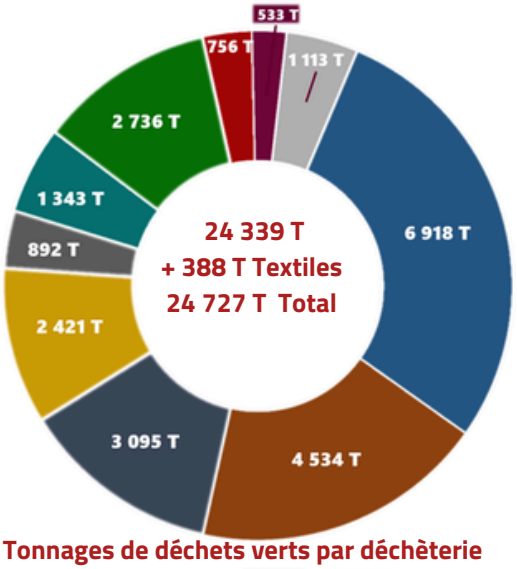

Sur ce réseau de 10 déchèteries, les cinq plus importantes (Messei, Caligny, Tinchebray, Condé-sur-Noireau et La Ferté-Macé) collectent les ¾ des déchets occasionnels. Elles permettent de plus, par une meilleure adaptation du nombre de flux, un tri plus fin et une meilleure valorisation des déchets apportés.

- MESSEI
- CALIGNY
- TINCHEBRAY
- CONDE SUR NOIREAU
- LA CARNEILLE
- PIERRES
- LA FERTE MACE
- LA FERRIERE AUX ETANGS
- SAINT MAURICE DU DESERT
- BRIOUZE

Evolution 2024/2025 des tonnages

Type de déchet	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Variation 2024/2025
Végétaux	11 058	9 786	-12%
Encombrants	4 971	4 363	-12%
Gravats	2 082	3 504	68%
Platres	68	834	1126%
Ferrailles	963	1 049	9%
Bois classe A/B	2 398	2 472	3%
Carton	446	415	-7%
DEEE	637	658	3%
DDM ou DMS	158	138	-13%
Huiles	54	54	-1%
Batteries	5	7	44%
Pneus		73	
Piles	11	13	20%
Mobilier	953	974	2%
Textiles	390	388	-1%
TOTAL	24 194	24 727	2%

Tonnages de déchets verts par déchèterie

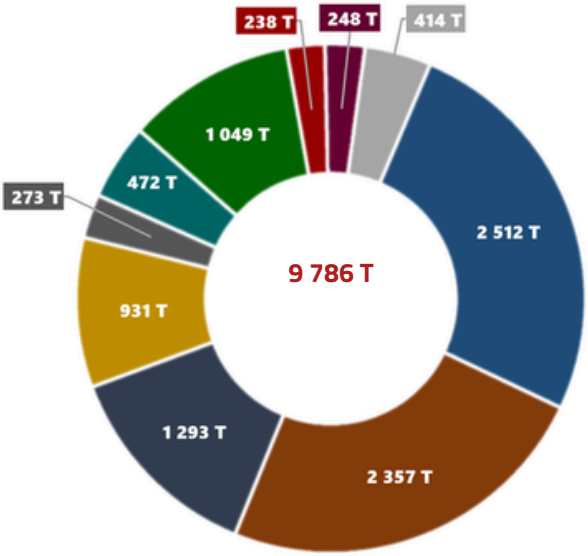

Le tonnage de déchets verts collecté en 2025 diminue de **12%** principalement à cause d'une année plus sèche. L'effort doit être poursuivi pour trouver des alternatives comme le compostage ou l'utilisation de robots tondeuses pour la valorisation à domicile des déchets de jardin. Le SIRTOM tente de se montrer exemplaire en optant pour l'éco-pâturage et le mulching pour l'entretien de ses espaces verts.
La baisse du tonnage d'encombrants et la hausse exponentielle des déchets de plâtre peuvent trouver une même explication : une meilleure séparation du plâtre du reste des déchets non valorisables.

Composition des déchets

Le SIRTOM a réalisé des caractérisations (étude de la composition) sur des échantillons représentatifs des déchets produits par ses usagers. Cela permet d'avoir une photographie des caractéristiques de différents flux de DMA. Cette connaissance est un vecteur essentiel pour la détermination des axes d'amélioration à entreprendre afin d'accroître le tri, de définir une stratégie de réduction et de rechercher les solutions de valorisation pérennes.

En 2025, chaque habitant du SIRTOM de la région Flers-Condé a présenté en moyenne dans ses sacs d'Ordures Ménagères résiduelles :

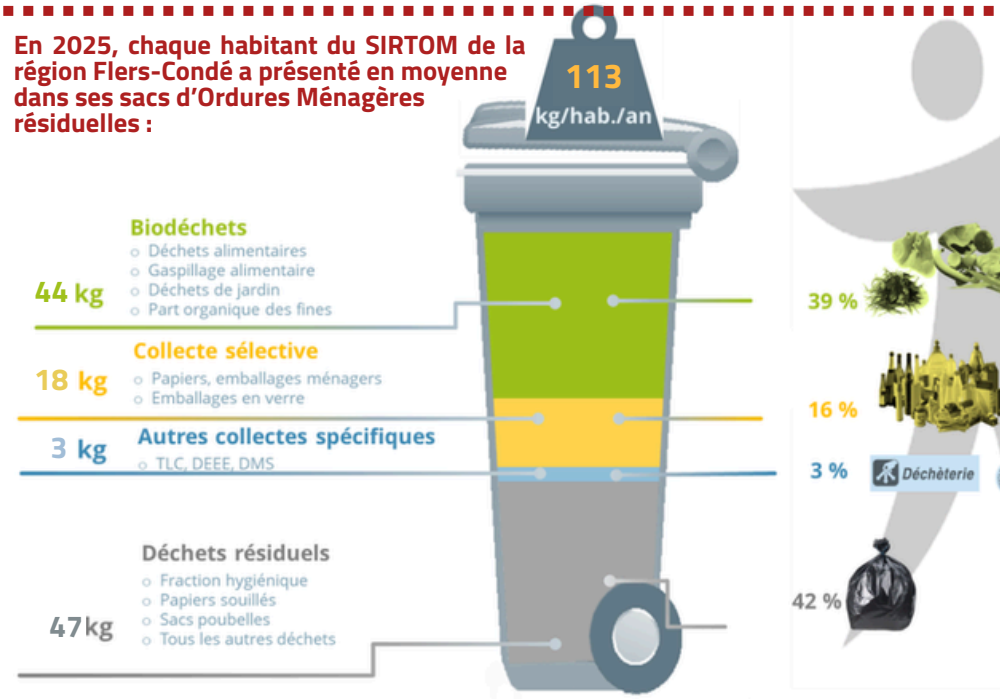

Ordures ménagères :

La caractérisation a été faite en fin d'année, quelques mois après l'instauration des sacs transparents.
Pour la première fois, on voit une modification sensible de la composition des ordures ménagères, avec notamment la part de déchets recyclables qui a baissé de moitié par rapport aux caractérisations précédentes.
La part de biodéchets a baissé aussi mais dans une moindre mesure.
En effet, tous les biodéchets ne sont pas acceptés dans les composteurs partagés (et notamment, pas les déchets d'origine animale).
Paradoxalement, la part de déchets résiduels a baissé aussi.

En 2025, chaque habitant du SIRTOM de la région Flers-Condé a présenté en moyenne dans ses sacs jaunes

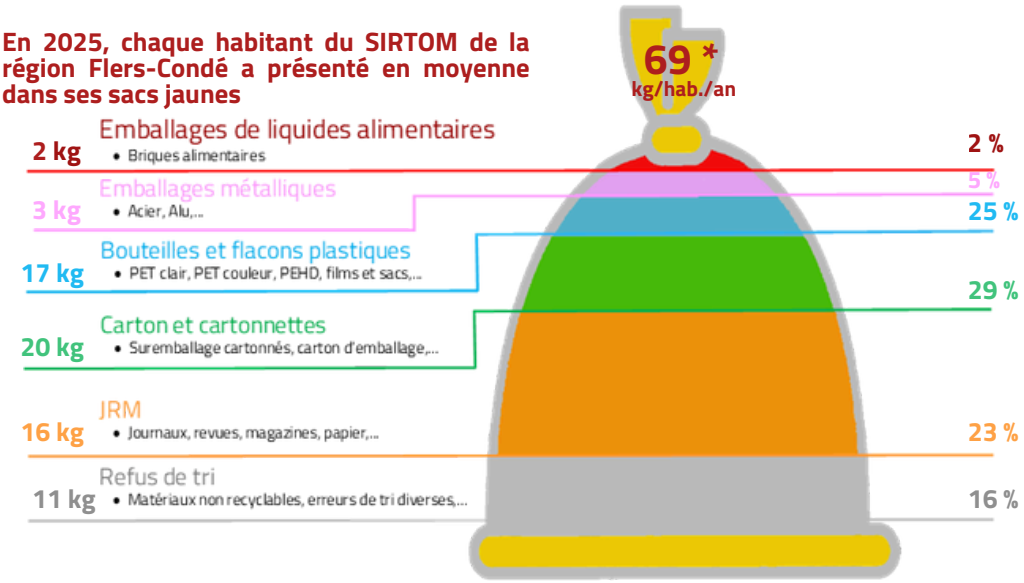

Collecte sélective :

Des caractérisations sont faites tous les mois à l'entrée du centre de tri, sur un échantillon issu du quai de transfert des collectes sélectives.

Mis à part les ELA (briques alimentaires) et les JRM, tous les flux ont augmenté dans ce sac. Ce sont les emballages en plastique qui ont le plus bénéficié de ce ressaut de tri.

Parmi les refus de tri, les biodéchets pourraient avoir pris une part plus importante que les années précédentes.

* Intégration de 415T de carton de déchèterie en complément des 4 824 T d'emballages recyclables collectés en 2025.

Evolution des refus de tri

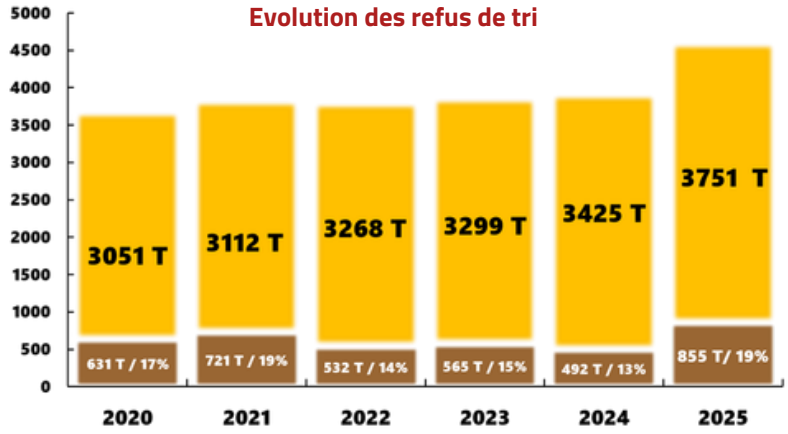

En 2025, on note une augmentation du taux de refus à 18.6%, soit +6% (entrée centre de tri). Cette augmentation est directement liée au recrutement, via le sac transparent, de nouveaux trieurs, moins au fait des consignes.

Toutefois, cette dégradation de la qualité du tri est à relativiser puisque la moyenne française est de 25% de refus.

Traitement et **valorisation**

Valorisation des déchets

Priorité à la réduction des déchets
Objectif LTECV 2010/2025
Taux de valorisation matière et organique 65% en 2025
SIRTOM 2025 = 87 %

Priorité à la réduction des déchets
Objectif LTECV 2010/2025
Diminuer de 50% les déchets enfouis en 2025
SIRTOM 2025 = -45 %

L'objectif de diminution de 50% des déchets enfouis en 2025 est presque atteint cette année en prenant 2011 comme année de référence.
Une expérimentation menée en 2010 d'incinération des encombrants issus des déchèteries, à Colombelles, s'est avérée non concluante.
Depuis 2011 la collectivité enfouit donc les encombrants collectés en déchèterie.

Par ailleurs, avec 87 % des déchets collectés faisant l'objet d'une valorisation matière, **le SIRTOM dépasse l'objectif 2025 de la LTECV**.

En 2025, la part des déchets enfouis diminue fortement, permettant ainsi de se rapprocher de l'objectif réglementaire, notamment grâce au nouveau marché d'incinération et à la réduction de 26 % des OMR.

Le SIRTOM travaille en collaboration avec des collectivités voisines, à la recherche de solutions alternatives à l'enfouissement afin de pérenniser ces résultats. Celles-ci ne pourront cependant pas exister avant plusieurs années.

Taux de valorisation
(hors gravats)

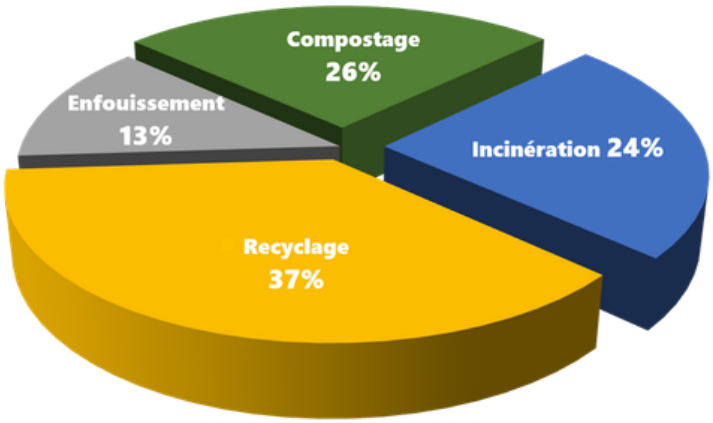

Localisation des principales installations de valorisation

Plastiques	711 T	PET clair (bouteilles)	176 T	VEOLIA
		PEHD/PP (bidons, flacons,pots)	134 T	CAIRN Recyclage
		FLUX Développement (PET foncé, PS, complexes)	135 T	CITEO
		FILM PE PP	266 T	CITEO
Papier	595 T			NORSKE SKOG (88) GOLBEY
Carton	1 898 T			DS SMITH PACKAGING (14) CABOURG
Briques Alim.	64 T			ESSITY (27) HONDOUVILLE
Verre	2 968		1632 T	OI MANUFACTURING (33) VAYRES
			705T	OI MANUFACTURING (51) REIMS
			631 T	OI MANUFACTURING (88) GIRONCOURT
Acier	207 T		128 T	ARCELOR MITTAL (59) DUNKERQUE
			72 T	ARCELOR MITTAL DIFFERDANGE (LUX)
			7 T	ARCELOR MITTAL BELVAL (LUX)
Alu	46 T	ALU	24 T	CAIRN Recyclage
		PETITS ALUS (capsules café, emballages médicament...)	13 T	CAIRN Recyclage
UVE	8 157 T		3765 T	COSYNERGIE53 (53) PONTMAIN
UVE			4392 T	SUEZ/OREADE (76) le Havre
Compost	9 786 T			EARL LE THEIL (61) SAINT PIERRE DU REGARD

La gestion du flux des encombrants

Depuis plusieurs années, le SIRTOM met en œuvre des actions visant à faire baisser le poids des encombrants de déchèteries et valoriser au maximum les déchets apportés : séparation des déchets de bois, du mobilier, mise en place de plusieurs filières "REP" (à Responsabilité Elargie du Producteur : la fin de vie des produits mis sur le marché est financée par une éco-contribution versée à un éco-organisme qui organise en aval leur récupération pour valorisation quand ils sont devenus des déchets)...

Il semble qu'on voit enfin s'amorcer une baisse consécutive à ces différentes actions.

Il reste cependant, malgré la surveillance des agents de déchèterie, des déchets valorisables, voir des déchets "spéciaux" dans certains encombrants.

Le durcissement des contrôles et des critères d'accès aux exutoires rend désormais impératives les opérations de "surtri" des encombrants que le SIRTOM a mis en place depuis quelques années avec ses prestataires de service. Ce surtri a un coût non négligeable pour la collectivité.

Indicateurs **financiers**

Coût moyen aidé par habitant en 2025

116 € HT
---
127 € TTC

+ 4 € HT
par rapport à 2024

- 7 € HT
par rapport à la moyenne nationale 2024

	SIRTOM 2025	Normandie 2024	France 2024
Recyclage et Compostage	**63%**	**45%**	**39%**
Enfouissement	13%	21%	33%
Valorisation énergétique	24%	33%	28%
Coût aidé €/HT	116 €	131 €	123 €

Le coût aidé, c'est quoi?

Le coût aidé est le coût du service restant à la charge du syndicat après déductions des recettes d'activité, les soutiens des organismes agréés, les aides et subventions.
Il est financé par les contributions des collectivités qui la récupèrent auprès des usagers via la TEOM.

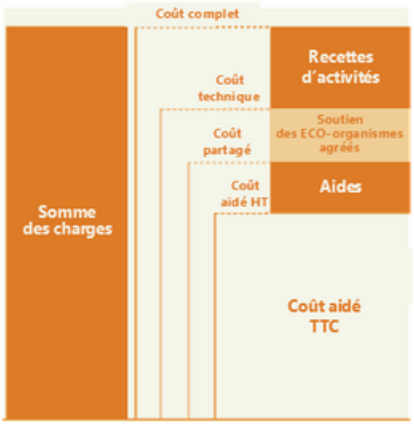

Bilan financier

INVESTISSEMENT 2025

DEPENSES			RECETTES		
040	Transfert entre sections	21 522.02 €	040	Transfert entre sections	1 358 151.96 €
16	Remboursement d'emprunts	438 162.94 €	10	Dotations fonds de réserve	116 843.25 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	13	Subvention d'investissement	73 592.75 €
21	Immobilisations corporelles	841 409.56 €	21	immobilisations corporelles	- €
	Total des dépenses	1 301 094.52 €		Total des recettes	1 548 587.96 €
			001	Excédent antérieur reporté	1 552 080.55 €
				Total	3 100 668.51 €

FONCTIONNEMENT 2025

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	6 804 305.76 €	013	Attenuation des charges	115 977.30 €
012	Charges du personnel	3 874 325.43 €	042	Transfert entre sections	21 522.02 €
042	Transfert entre sections	1 358 151.96 €	70	Produits des services	674 237.68 €
65	Autres charges de gestion courante	114 132.78 €	74	Dotations et participations	10 804 612.06 €
66	Charges financières	96 819.20 €	75	Autres produits de gestion courar	703 951.13 €
67	Charges exceptionnelles	9 651.44 €	76	Produits financiers	17.82 €
			77	Produits exceptionnels	27 661.12 €
		12 257 386.57 €			12 347 979.13 €
			002	Excédent antérieur reporté	1 040 076.83 €
				Total	13 388 055.96 €

Le SIRTOM a dû augmenter en 2025 les appels à contribution auprès de ses adhérents, de 1.7 %.
En plus de l'inflation nationale, le SIRTOM continue de subir la hausse des coûts de traitement et de TGAP, et l'éloignement des exutoires de traitement des ordures ménagères pèse sur les charges de transport de la collectivité.
La trajectoire de TGAP notamment, fragilise la situation financière du SIRTOM et grève sa capacité à investir pour maitriser sur le moyen et long terme les coûts de collecte, transfert et traitement des déchets.
La collecte en sacs transparents, bien qu'ayant montré son efficacité pour la maitrise des coûts, n'a pu faire l'objet d'aucune aide financière.

Evolution des coûts aidés par flux de déchets (€HT/hab.)

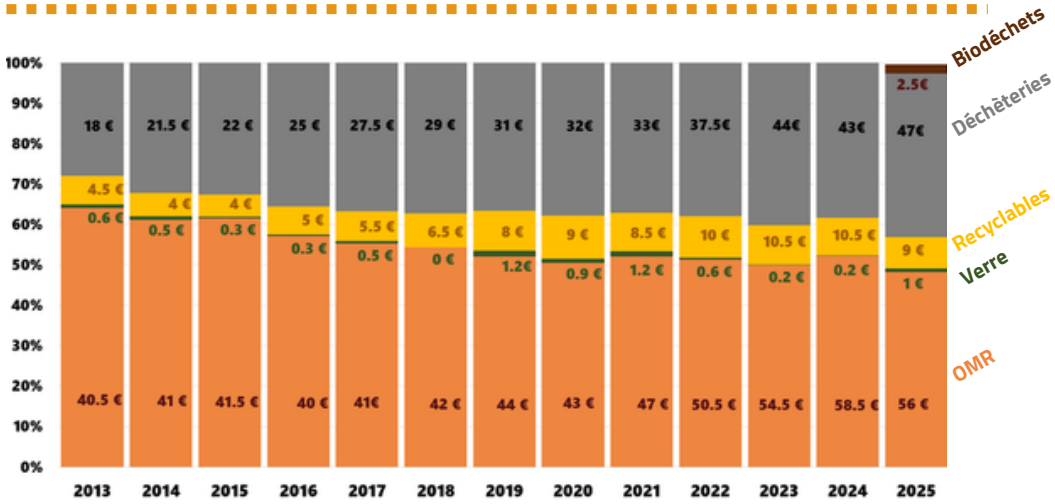

Grâce à la mise en place du sac transparent, le coût des ordures ménagères diminue pour la 1e fois depuis de nombreuses années. Au contraire le coût des déchèteries, en forte hausse, représente le prochain enjeu majeur de maitrise du budget pour le Syndicat.

Indicateurs **financiers**

Détail des coûts de gestion par flux

Afin de favoriser la connaissance et la maîtrise de ces coûts, l'ADEME a mis au point une méthode nommée « ComptaCoût® », ainsi que des outils dont la « Matrice des coûts » qui est un cadre standardisé pour les évaluer et comparer des territoires équivalents. Le SIRTOM a mis en œuvre cette méthode depuis 2013. Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont issues de cette matrice. Elles sont exprimées en €uros HT. Cette méthode intègre aussi un ajustement des durées d'amortissement afin de permettre une comparaison entre les territoires. C'est pour ces 2 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif.

	OMr	Verre	Recyclables (hors verre)	Biodéchets	Déchèteries	TOTAL
Charges de structure	310 377 €	8 924 €	168 828 €	19 496 €	266 744 €	774 392 €
Communication	11 505 €	14 109 €	45 693 €	49 216 €	10 473 €	130 996 €
Prévention	10 980 €			269 337 €	5 000 €	285 317 €
Pré-collecte	144 602 €	9 242 €	147 289 €			301 133 €
Collecte	2 201 729 €	106 848 €	902 503 €		1 047 872 €	4 258 952 €
Transfert/Transport	447 264 €	7 196 €	203 024 €		864 367 €	1 521 851 €
Traitement (rec. énergie indu)	1 156 966 €	0 €	1 079 521 €	0 €	1 651 109 €	3 887 917 €
Total des charges	**4 283 423 €**	**146 319 €**	**2 546 858 €**	**338 049 €**	**3 845 565 €**	**11 160 558 €**
Vente de matériaux,		26 442 €	293 206 €		103 618 €	423 266 €
Soutiens	46 261 €	38 275 €	1 526 532 €		111 515 €	1 722 583 €
Subventions	10 382 €	0 €	8 822 €	120 099 €	1 404 €	140 707 €
Prestations à des tiers	0 €	0 €	0 €		115 615 €	115 615 €
Aide à l'emploi	11 053 €	0 €	4 515 €	0 €	0 €	15 568 €
Autres	10 252 €	295 €	33 196 €	41 946 €	8 531 €	94 221 €
TOTAL des produits	**77 948 €**	**65 012 €**	**1 866 271 €**	**162 045 €**	**340 683 €**	**2 511 960 €**
TVA acquittée	367 548 €	16 481 €	150 951 €	24 479 €	264 414 €	823 878 €
Coût aidé HT	4 205 475 €	81 307 €	680 587 €	176 004 €	3 504 882 €	8 648 598 €
Coût aidé TTC	4 573 023 €	97 788 €	831 538 €	200 483 €	3 769 296 €	9 472 476 €
Coût complet HT/Hab.	**62.00 €**	**2.00 €**	**34.00 €**	**5.00 €**	**51.00 €**	**154.00 €**
Coût aidé HT/Hab.	**56.00 €**	**1.00 €**	**9.00 €**	**2.00 €**	**47.00 €**	**116.00 €**
Coût aidé TTC/Hab.	**61.00 €**	**1.00 €**	**11.00 €**	**3.00 €**	**50.00 €**	**127.00 €**

Déchets résiduels
61€ ttc
- 3€ / 2024

Emballages recyclables
11€ ttc
- 1€ / 2024

Emballages en verre
1 € ttc
+0.6€ / 2024

Déchèteries
50 € ttc
+ 3 € / 2024

Coût aidé du SPPGD 2025 : 9 472 476 €TTC, soit 127 €TTC par habitant
Contribution des usagers : 9 143 134 €TTC, soit 120 €TTC par habitant

Les coûts de collecte restent stables en 2025 sur tous les flux.
Le coût de traitement est en baisse de 12% grâce à la réduction de tonnage des OMR et malgré la nouvelle hausse de TGAP.
Concernant les recyclables, l'augmentation des soutiens CITEO liés à la bonne performance de tri permet de compenser les baisses des cours des matériaux revendus.
En déchèterie, la baisse du tonnage des encombrants permet de compenser la hausse des coûts des gravats et du plâtre.

Indicateurs **financiers**

Répartition des charges, des produits et du financement

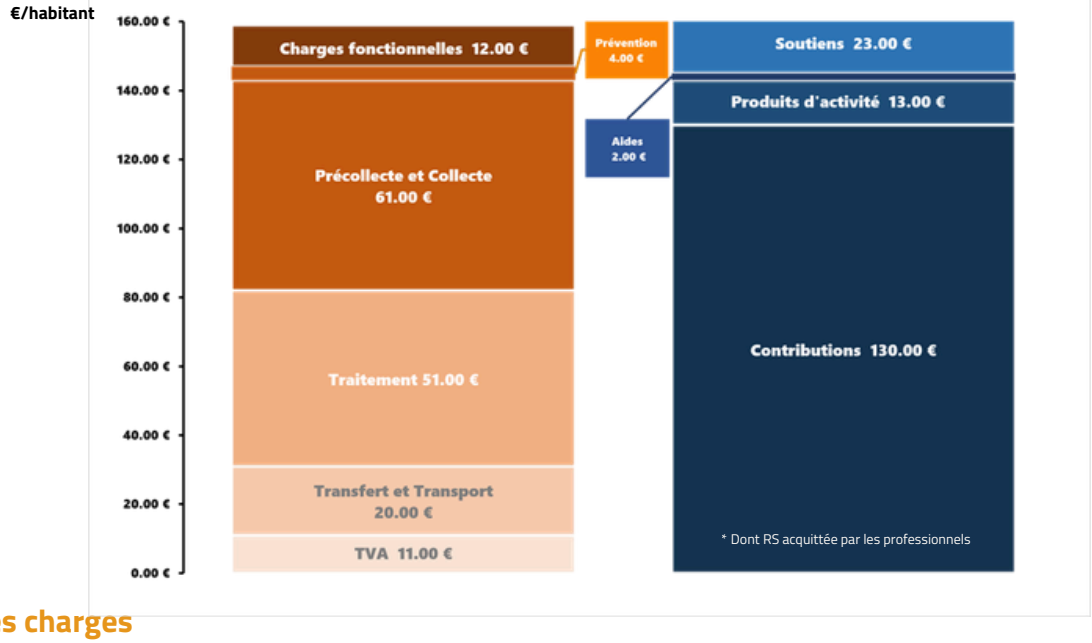

Ventilation des charges

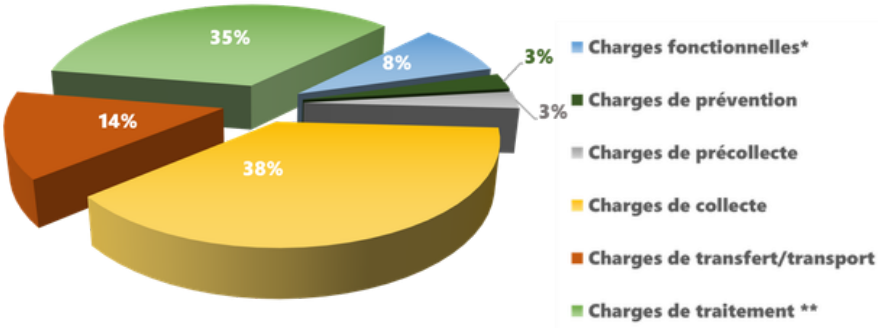

Postes de charges	Montant en € HT	%
Charges fonctionnelles*	905 388 €	8%
Charges de prévention	285 317 €	3%
Charges de précollecte	301 133 €	3%
Charges de collecte	4 258 952 €	38%
Charges de transfert/transport	1 521 851 €	14%
Charges de traitement **	3 887 917 €	35%
Total des charges	**11 160 558 €**	**100%**

*charges de structure+charges de communication
**incluant les recettes d'énergie issues de l'incinération

Ventilation des recettes hors contributions

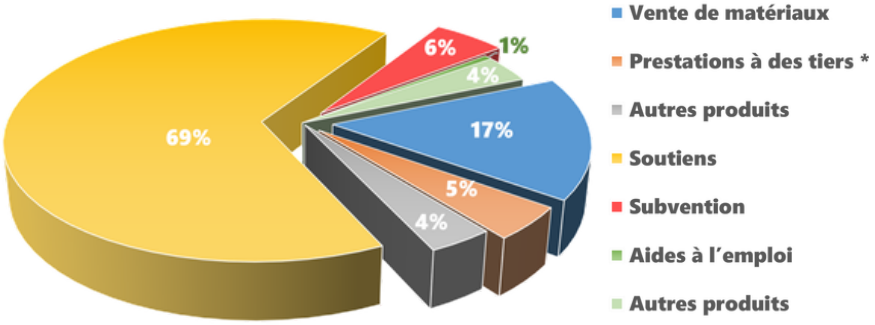

Postes de recettes	Montant en € HT	%
Vente de matériaux	423 266 €	17%
Prestations à des tiers *	115 615 €	5%
Autres produits	94 221 €	4%
Soutiens	1 722 583 €	69%
Subvention	140 707 €	6%
Aides à l'emploi	15 568 €	1%
Autres produits	94 221 €	4%
Total des produits	**2 511 960 €**	**100%**

Indicateurs **financiers**

Coût aidé par habitant des différents flux en comparaison avec la moyenne nationale du type d'habitat Mixte

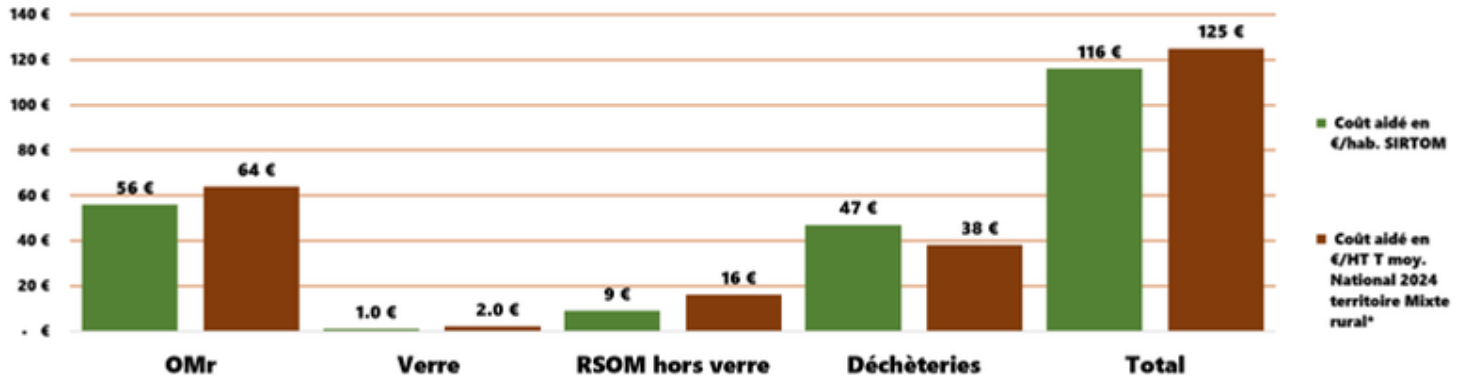

Coût aidé en € HT par tonne des différents flux en comparaison avec la moyenne nationale du type d'habitat mixte

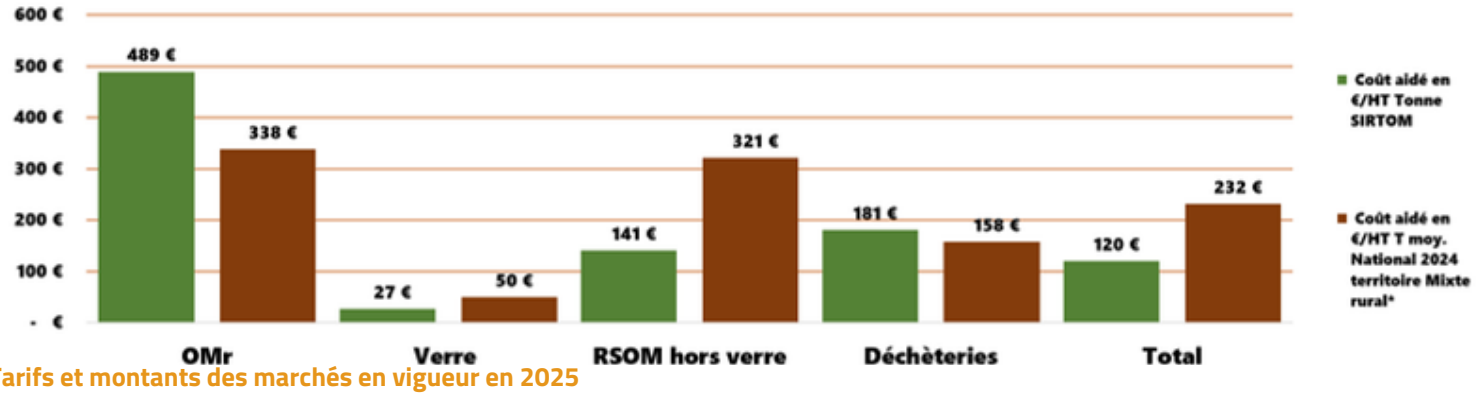

Tarifs et montants des marchés en vigueur en 2025

Type d'opération	Prestataire	Nature du contrat	Transit	Transport	Traitement TGAP incluse	Tonnage	Montant 2025	Date de début de marché	Date de fin de marché
			Tonne € TTC	Tonne € TTC	Tonne € TTC		€ TTC		
TRANSPORT TRAITEMENT OMr									
Valorisation des OMr par incinération	COSYNERGIE53	Marché		12.53 €	132.00 €	3 549	512 933 €	01/01/2025	31/12/2026
Valorisation des OMr par incinération	OREADE/SUEZ	Marché		19.11 €	143.00 €	4 392	711 996 €	01/01/2025	31/12/2026
Valorisation des OMr par incinération	PONTMAIN/SUEZ	Marché		12.53 €	159.50 €	216	37 158 €	01/01/2025	31/12/2026
Elimination des OMr stockage ISDND	CAUVICOURT/SUEZ	Marché		10.41 €	203.50 €	443	94 760 €	01/01/2025	31/12/2026
DECHETERIE									
Elimination encombrants ISDND	PASSENAUD	Marché			216.70 €	4 363	945 462 €	01/01/2024	31/12/2026
Compostage	EARL DU THEIL	Marché			23.10 €	9 786	226 101 €	01/10/2020	30/09/2029
Inertes	CHAMPS JOUAULT	Marché		8.79 €	10.00 €	3 504	65 846 €	01/05/2024	31/12/2026
Ferrailles (et batteries)	PASSENAUD	Marché						01/07/2019	30/06/2024
Mise en balle des cartons (déchèteries et collectes sélectives)	PASSENAUD	Marché	42.20 €			632	26 670 €	01/07/2019	30/06/2026
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)	MADELINE	Marché					133 671 €	01/01/2024	31/12/2026
Huiles Minérales	CHIMIREC/SEVIA	Convention							
Bois de classe A et B	VEOLIA Propreté	Marché			12.38 €	7	87 €	01/10/2023	30/09/2026
	VEOLIA Propreté	Marché			58.80 €	2 465	144 930 €	01/10/2023	30/09/2026
PLATRES valorisables	CHAMPS JOUAULT	Marché		12.91 €	111.63 €	255	31 758 €	01/10/2024	01/10/2026
PLATRES Non valorisables	CHAMPS JOUAULT	Marché		21.52 €	168.00 €	579	109 732 €	01/10/2024	01/10/2026
TRI-CONDITIONNEMENT DES RECYCLABLES									
Caractérisation	SPHERE	Marché			96.35 €	12	1 156 €	01/01/2022	31/12/2025
Tri Monoflux avec extension de consigne	SPHERE	Marché		26.56 €	255.31 €	4 606	1 175 958 €		

Redevance spéciale

La redevance spéciale

Instituée dès 2010 sur le territoire du syndicat, la redevance spéciale correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets par la collectivité. Son champ d'application est défini par l'article L 2233-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Qui est concerné ?

La redevance spéciale s'adresse aux établissements publics et privés, producteurs de déchets assimilables aux ordures ménagères dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte du SIRTOM :

- Administrations
- Collectivités
- Établissements publics
- Associations
- Professions libérales
- Entrepreneurs
- Artisans
- Commerçants
- Autres établissements privés

14% des tonnes collectées sur le territoire sont issues des entreprises et administrations

PLUSIEURS CAS DE FIGURE SE PRÉSENTENT

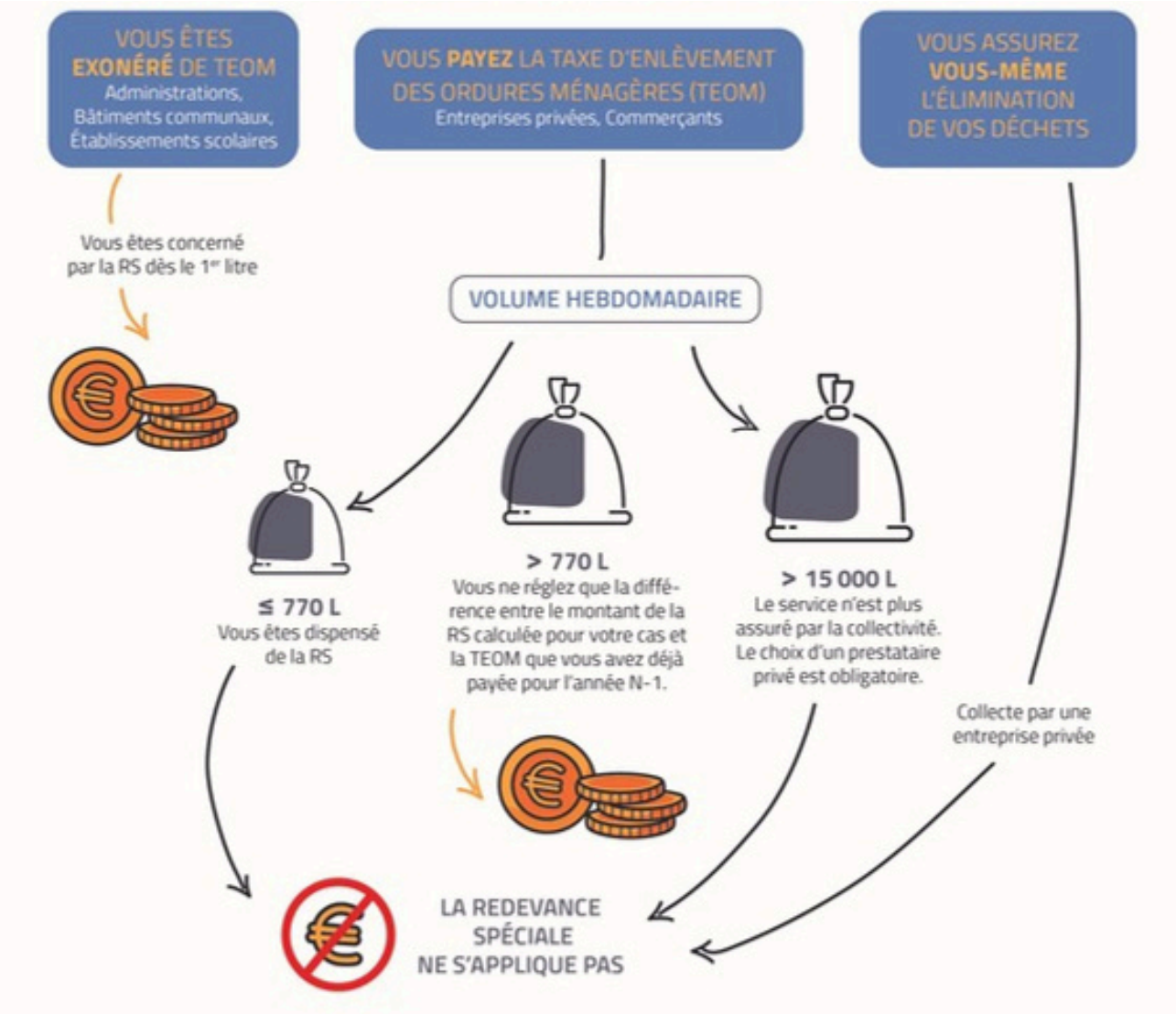

POURQUOI LA REDEVANCE SPÉCIALE EST-ELLE MISE EN PLACE ?

- **Assurer l'équité entre producteurs et instaurer une facturation plus juste en fonction du coût réel du service rendu.**
- **Inciter les producteurs de déchets non ménagers à réduire leur production par la pratique du tri des emballages et papiers, mais aussi par le tri à la source de leurs biodéchets.**
- **Répondre à une obligation réglementaire.**

Redevance spéciale

MODE DE CALCUL DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

En application de la loi de 1993, relative au financement du service public, deux solutions s'offrent aux établissements pour la collecte et le traitement de leurs déchets :

- Faire appel au service public en signant un contrat de redevance spéciale avec le SIRTOM de la région Flers-Condé
- Ou faire appel à un prestataire privé agréé pour collecter leurs déchets

LES BONNES PRATIQUES POUR MAITRISER SES COUTS

- Réduire ses déchets à la source. Revoir les stratégies de conditionnement avec les fournisseurs (par ex. commander en vrac) peut permettre de réduire la quantité de déchets.
- Composter ses biodéchets, **demandez un composteur !**
- Former les salariés au tri des déchets, un chargé d'animation du Sirtom peut intervenir dans les établissements afin de sensibiliser les équipes sur la réduction et le tri des déchets.
- Valoriser les déchets acceptés en déchèterie. Apports gratuits ou tarifs spécifiques appliqués sur certains déchets, comme les cartons acceptés gratuitement.

Les dépôts payants en déchèterie

En 2025, **30 923 €** ont été facturés pour les dépôts payants dans les déchèteries ainsi que pour les bennes mises à disposition des communes.

Verre / **Cartons (vidés et pliés)** Piles et batteries / Métaux	**GRATUIT**
Tout venant / Encombrants Déchets verts / Gravats / Déchets inertes Bois / Cagettes bois et plastiques	**PAYANT**

En 2025 :

62

établissements et entreprises
rencontrés pour effectuer un diagnostic et un état des lieux des déchets non ménagers.

1226 tonnes
d'ordures ménagères et
1014 tonnes
d'emballages ont été collectés dans le cadre de la RS.

605
bacs sont mis à disposition pour la collecte de ces déchets.

240
établissements et entreprises
assujettis à la redevance spéciale, pour une recette annuelle de

595 940 €.

Sensibilisation

Les actions de sensibilisation

Le SIRTOM de la région Flers-Condé propose des actions de sensibilisation et participe à des manifestations auprès de tous types de publics.
Les agents du SIRTOM organisent régulièrement des opérations d'animation et d'information à destination d'un large public. En 2025, le SIRTOM est intervenu auprès des écoles (46 classes sensibilisées) et centres de loisirs, Des visites de déchèteries et de l'ECOpôle ont également été organisées. Ces interventions contribuent à pérenniser et à accentuer les bonnes performances de réduction, tri et recyclage des déchets.

Le passage aux sacs transparents pour les ordures ménagères en mai 2025 s'est accompagné d'une importante campagne de communication :

- rencontre des élus et agents communaux, des relais (agences immobilières, aides à domicile, maisons de quartier...)
- stands sur les marchés, les évènements locaux et en grandes surfaces
- articles et spots dans les médias locaux
- courriers d'information et articles dans les bulletins municipaux

De septembre à décembre 2025, le Sirtom a animé en partenariat avec Flers Agglo un défi "foyers zéro déchet". Lors de visites de sites (Ecopôle du Sirtom, centre de tri SPHERE à Villedieu-Les-Poêles) et d'ateliers (fabrication d'écoproduits, atelier couture de charlottes et sacs à vrac, préparation d'un goûter zéro déchet...), les 11 foyers participants ont pu apprendre et échanger des trucs et astuces pour diminuer leurs déchets en quantité et en nocivité.

Retrouvez les informations concernant les outils pédagogiques et le contenu des actions de sensibilisation organisées par les agents d'animation du SIRTOM sur le site Internet :

sirtom-flers-conde.fr

En septembre 2025, le Sirtom était présent au festival de la Récup'à Flers. Ateliers, jeux, quiz et présentation d'une benne de collecte bicompartimentée ont permis au public d'en apprendre plus sur la gestion de leurs déchets.

Début 2025, 10 000 sacs à pain portant un message sur le compostage ont été distribués par 10 boulangeries réparties sur le territoire.

En 2025, le SIRTOM a mené, en partenariat avec La Redingote de Flers et l'éco-organisme Refashion, un projet sur différents canaux de collecte des textiles: porte-à-porte, via les établissements scolaires, les entreprises et marchés.

En 2025, le SIRTOM a poursuivi ses actions de communication en "face à face" :

- animations scolaires
- animations auprès d'adultes
- informations des personnes relais
- sensibilisation au sein des entreprises (salariés)
- stands d'information sur les marchés locaux
- rencontres d'information avec des gestionnaires de syndics de copropriétés
- manifestations et évènements grand public
- opérations de distribution de sacs de tri et de composteurs

Prévention

Avec le compostage, le Sirtom franchit un cap dans la prévention des déchets

407 t
biodéchets détournés des OMR
+ 754 % par rapport à 2024

201
sites de compostage actifs
dont 90
mis en service en 2025

775
transferts de bacs d'apport
enregistrés et suivis sur l'année

5,4 kg
détournés par habitant
moyenne sur le territoire

Un déploiement qui change d'échelle

En 2025, le parc de compostage de proximité du SIRTOM a franchi un cap : 90 nouveaux sites de compostage partagé ont été mis en service, portant à 201 le nombre de sites actifs répartis sur 36 communes. Ce sont 407 tonnes de biodéchets qui ont ainsi été détournées des ordures ménagères résiduelles, contre 54 tonnes en 2024. Pour cela, 775 vidages de composteurs ont été nécessaires. Le Sirtom poursuit d'autre part sa politique de soutien au compostage domestique.

Biodéchets détournés (tonnes) et sites actifs

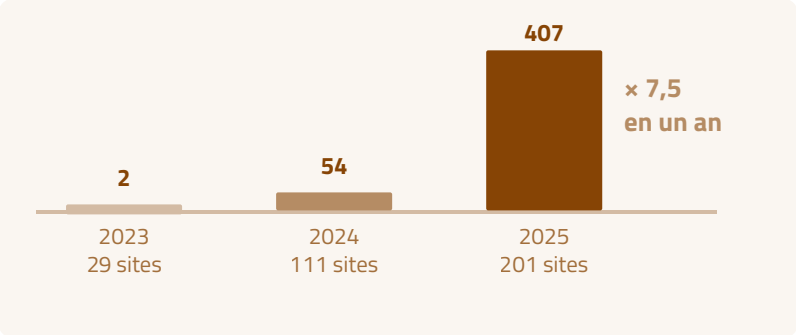

Communes les plus contributrices

COMMUNE	SITES	TONNES 2025
Flers	48	**101 t**
Condé-en-Normandie	23	**57 t**
La Ferté-Macé	26	**49 t**
Briouze	13	**28 t**
La Lande-Patry	7	**21 t**
Messei	6	**20 t**
La Ferrière-aux-Étangs	7	**18 t**
Athis-Val-de-Rouvre	7	**16 t**

Perspectives 2026

Poursuivre le maillage des sites de compostage partagé, densifier la distribution de bioseaux, déployer des composteurs grutables sur les sites les plus sollicités et sécuriser l'apport de broyat.

Coût de traitement évité par les composteurs collectifs

407 tonnes non collectées, c'est autant d'ordures ménagères en moins à traiter.

à 160 €/t (traitement + TGAP)	**~ 65 100 €**
à 350 €/t (collecte comprise)	**~ 142 400 €**

La prévention, un choix territorial

Des actions de communication et de sensibilisations sont organisées tout au long de l'année pour faire changer le comportement des habitants sur l'adpotion des bonnes pratiques de tri en général.

Répartition par territoire (2025)

Flers Agglo	**333 t**
Intercom de la Vire au Noireau	**65 t**
Domfront-Tinchebray Interco	**6 t**
CDC du Val d'Orne	**3 t**

Sites les plus productifs

Rue des Vergers · Condé	**8,5 t**
Salle des fêtes · Monts d'Andaine	**8,1 t**
Rue des Longueraies · Messei	**8,1 t**

Chaque année, le SIRTOM organise des campagnes de broyage d'une part des végétaux déposés dans la déchèterie de Messei. Le broyat sert de structurant dans les composteurs partagés. Ce détournement évite de plus des coûts de traitement supplémentaires.

Les moyens mobilisés et le défi des prochaines années

Faire en sorte que chaque citoyen dispose d'un moyen de trier ses biodéchets et les valoriser par une solution de proximité.

3 agents
dédiés à l'entretien et au suivi des sites

1 véhicule 3T5
et une remorque pour le transport du broyat

Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.
ABJ : Articles de Bricolage ert de Jardin (objet d'une éco-contribution et d'une filière REP)
ASL : articles de sport et de loisir (objet d'une éco-contribution et d'une filière REP)
Biodéchets : Les biodéchets sont définis par l'article R. 541-8 du Code de l'Environnement comme : « tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires ».
CITEO : Nouvel organisme né du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio ayant pour vocation de réduire l'impact environnemental des filières de gestion des emballages et des papiers.
Dasri : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (il s'agit des déchets médicaux comme les seringues par exemple).
DDM : Déchets Dangereux des Ménages > Peintures, solvants, produits phytosanitaires font partie de cette catégorie de déchets.(objet d'une éco-contribution et d'une filière REP)
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (réfrigirateurs, appareils électroménagers, téléviseurs, téléphones...). (objet d'une éco-contribution et d'une filière REP)
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (ensemble des déchets collectés et traités).
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.
FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (terme comptable).
ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement.
ISDI : Installation de Stockage pour Déchets Inertes (site de stockage de matériaux inertes > gravats).
ISDND : Installation de Stockage pour les Déchets Non Dangereux.
JRM : Journaux, revues, magazines, papiers...
LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Adoptée en août 2015, elle porte sur « l'économie circulaire », sur un modèle énergétique durable et sur les déchets. Elle donne un cadre réglementaire à toute une série d'objectifs que les collectivités doivent viser.
OMA : Ordures Ménagères et Assimilées (déchets résiduels + emballages recyclables + verre + papiers), c'est-à-dire les déchets collectés hors déchèteries.
OM : Ordures ménagères.
OMr : Ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire les déchets non collectés en déchèterie ou sélectivement pour recyclage. Au SIRTOM, les OMR sont incinérées pour valorisation énergétique.
PAP : Porte à porte : mode de collecte où les équipiers viennent chercher les déchets, en sacs ou bacs, à la porte des usagers.
PAV : Point d'apport volontaire constitué de colonnes enterrées ou aériennes permettant aux usagers de venir déposer leurs déchets (recyclables et ordures ménagères).
PLPDMA : Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.
PMCB : Produits et matériaux de la construction et du bâtiment (objet d'une éco-contribution et d'une filière REP)
Pré-collecte : Les opérations de pré-collecte sont celles qui se passent en amont de la collecte. Les frais de pré-collecte présentés dans ce rapport concernent les dotations en contenants : bacs roulants, sacs de collecte sélective, colonnes d'apport volontaire.
Produit : Recette pour la collectivité
Recyclerie : Acteurs du réemploi, les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion.
Refus de tri : Les refus de tri sont les déchets indûment présentés à la collecte sélective, qui ne peuvent pas être recyclés dans le cadre des conventions avec CITEO.
REP : Responsabilité élargie du producteur. A la mise sur le marché, le produit est soumis à une taxe qui viendra financer sa prise en charge en fin de vie. Divers éco-organismes perçoivent ces taxes auprès des fournisseurs et en redistribuent le produit, entre autres aux cllectivités qui se chargent de leur valorisation en fin de vie.
RSOM : Recyclables secs des ordures ménagères : part de déchets collectés séparément pour recyclage (emballages recyclables et papiers).
SIRTOM : Syndicat mlxte de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères.
SPPGD : Service Public de Prévention de Gestion des Déchets
TI : Tarification Incitative > c'est une « incitation financière » visant à l'amélioration globale du geste de tri et à la réduction de production des déchets résiduels.
TLC : Textiles, linge de maison et chaussures (objet d'une éco-contribution et d'une filière REP).
Transfert : Le transfert consiste en une rupture de charge, permettant de recharger dans des véhicules de plus grande capacité (semi-remorques), les déchets, collectés dans de « petits » véhicules (bennes à ordures ménagères ou camions de déchèteries).
UVE (Unité de Valorisation Energétique) : Usine d'incinération avec récupération d'énergie.
Valorisation : Toute action qui consiste à tirer une valeur d'un déchet, que ce soit sous forme de matériau (recyclage, compostage) ou d'énergie (incinération avec valorisation énergétique). La valorisation est le deuxième objectif des collectivités exerçant la compétence déchets, après la prévention (diminution à la source) et avant l'élimination (enfouissement ou incinération sans récupération d'énergie).

SIRTOM de la région Flers-Condé
ECOpôle du bocage
14, rue Guillaume le Conquérant
61440 MESSEI

02 33 62 21 00

contact@sirtom-flers-conde.fr

Siret : 256 102 138 000 37

Site internet : www.sirtom-flers-conde.fr

Vous pouvez suivre aussi toute l'actualité du SIRTOM sur sa page Facebook.